

Stop à la dégradation de nos conditions de travail Maintien et respect de notre statut national

Les dotations pour la rentrée 2014 par académie ont été examinées en CTM (Comité Technique Ministériel) jeudi 19 décembre 2013.

Dans le premier degré le projet de budget affiche la création de 2355 ETP (équivalents-temps plein). En réalité seuls 1260 se traduiront par des ouvertures de classes pour accueillir 38 000 élèves supplémentaires. Le reste est consacré en particulier au dispositif « plus de maîtres que de classes » et à la mise en place des ESPE.

Dans le second degré, le ministère de l'Éducation nationale prévoit la création de 986 ETP enseignants et l'injection de 18 000 heures supplémentaires année ainsi que de 159 postes de CPE. Une partie de ces créations sera utilisée par la mise en place des professeurs formateurs académiques, alors que 33 000 élèves supplémentaires sont prévus.

9 académies se verront cette année encore, retirer des ETP, autrement dit des postes, dans le second degré: Caen, Guadeloupe, Dijon, Limoges, Martinique, Nancy-Metz, Paris, Reims.

Force est de constater que ces annonces ne sont pas susceptibles d'inverser la tendance à la dégradation à l'œuvre depuis près de 10 ans.

Rappelons que près de 80 000 postes ont été supprimés depuis 2005 !

La rentrée 2013 a confirmé cette tendance par l'augmentation des effectifs moyens par classe :

- Seulement 1 231 classes ont été ouvertes pour 42 276 élèves supplémentaires dans le premier degré tandis que 220 nouvelles écoles fermaient.
- Dans le second degré, les effectifs moyens en lycée frôlent les 30 élèves par classe (32,5 en seconde) et les 25 en collège.

La tendance à l'augmentation est aussi confirmée en lycée professionnel.

Derrière les mots il y a la réalité vécue sur le terrain : l'Éducation Nationale n'échappe pas au cadre de la MAP (modernisation de l'action publique), dont le président de la République lors de ses vœux a annoncé l'aggravation découlant d'une politique d'austérité drastique pour les services publics. Les « variables d'ajustement » de cette politique sont les postes de fonctionnaires et la valeur du point d'indice bloquée depuis 4 ans !

Le ministère ne prend aucune mesure susceptible d'améliorer les conditions concrètes de travail des enseignants dans les classes, au nom de la priorité accordée à la formation des enseignants et de la mise en place de dispositifs tels que « le plus de maîtres que de classes ».

Pour FO « plus de maîtres que de classes » signifie davantage de remplaçants, davantage de RASED avec leur cadre statutaire clairement défini, contrairement au dispositif prévu par le ministère qui renvoie à une définition locale des missions et de l'organisation des services.

En décembre dernier, la grève reconduite des professeurs de classes préparatoires a contraint le ministre à reculer. Il a dû renoncer à abroger les décrets du 25 mai 1950 pour les enseignants du second degré pour la rentrée 2014. Pour autant il maintient ses intentions.

Il n'a pas renoncé à annualiser le service des titulaires remplaçants dans le premier degré en application du décret sur les rythmes scolaires. Il n'a fourni aucune indication sur le cadre national d'organisation des services des professeurs des écoles qui verront leur service allégé de 3 heures d'enseignement dans une centaine de réseaux d'éducation prioritaire.

Ces orientations sont en totale cohérence avec la « refondation de l'école », dont la régionalisation de la formation professionnelle initiale et la réforme des rythmes scolaires sont deux mesures phare.

En 2014 comme en 2013 les personnels sont fondés à exiger le maintien et le respect de leur statut national, à s'opposer aux contre-réformes et à exiger les moyens pour que soit stoppée la dégradation de leurs conditions de travail.

Ces revendications sont liées à celles exigeant l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et le maintien des garanties statutaires de toutes les catégories de personnels.

La FNEC FP Force Ouvrière invite ses structures à établir avec les personnels dans les écoles, établissements et services les cahiers de revendications établissant, les classes et les postes nécessaires à l'exercice de leurs missions. Elle les invite à les exprimer à tous les niveaux, notamment lors des réunions des comités techniques académiques et départementaux.

Montreuil, le 7 janvier 2014